

Malakoff, le 5 janvier 2021

### Décision n°2021 – 01 portant délégation de signature

La directrice générale de l'EPIDE,  
Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;  
Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'EPIDE ;  
Vu la décision n° 2020-92 portant délégation de signature ;

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - De nommer M. Patrice Antonelli en qualité de Directeur par intérim du centre de Toulouse.

**Art. 2** - Délégation de signature permanente est donnée à M. Patrice Antonelli.

**Art. 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Antonelli, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Mme Adeline DUPRE, chef du service moyens généraux du centre de Toulouse.

**Art. 4** – Délégation permanente est donnée à Mme Alexandra BELOT, chef du service insertion professionnelle et formation du centre de Toulouse, à effet de signer, au nom de la directrice générale, les conventions de stage des volontaires pour l'insertion

**Art. 5** – La décision n° 2020 - 92 portant délégation de signature est abrogée.

**Art. 6** - La présente décision prend effet à compter du 05 janvier 2021.

**Art. 7** – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Pour la DG, et par délégation  
Le Secrétaire général



Emmanuel AMIGUES

**Annexe : sanctions disciplinaires,**  
telles que définies à l'article 4 du décret n°2005-886 relatif à la discipline générale s'appliquant aux volontaires pour l'insertion et aux volontaires pour un contrat de service au sein de l'EPIDE

<u>sanction</u>	<u>prononcée par</u>
1° l'exclusion provisoire de certaines activités	Directeur du centre
2° l'interdiction temporaire d'accès aux lieux de loisirs	Directeur du centre
3° l'accomplissement de travaux d'utilité générale supplémentaires	Directeur du centre
4° la privation de sortie	Directeur du centre
5° l'avertissement	Directeur du centre
6° le blâme	Directeur du centre
7° l'exclusion temporaire du centre	Directeur général sur proposition du directeur du centre après avis du conseil de discipline.
8° la cessation anticipée du volontariat pour l'insertion	Directeur général sur proposition du directeur du centre après avis du conseil de discipline.